



## CONSEIL MUNICIPAL DE NEUVY-SUR-BARANGEON

Séance du 16 février 2010

L'an deux mil dix, le seize février, le Conseil Municipal de la Commune de NEUVY-SUR-BARANGEON (Cher), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BUGADA, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 10 février 2010

Présents : M. BUGADA, Mme CASSARD, Mme JOUSSE, Mme JAUBERT, Mme LAURENT, M. DENIS, Mme COLLADO, Mme LECOMTE, Mme SORNIN, Mme TATAR, M. LOISEAU.  
Absent : M. CHAUDUN

Secrétaire de séance : Mme SORNIN

### **01 - Création de 3 postes au service technique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Frédéric CODAN, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, a demandé par voix de mutation un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à la Communauté de Communes de FerCher – Pays Florentais à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010.

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**

La création d'un emploi à temps complet pour effectuer une fonction à caractère polyvalent (responsable du service technique municipal voirie et espaces verts, gestions de régies, contrôle des règles d'hygiène et de sécurité, participation à l'exploitation des installations de production et de distribution d'eau potable, intervention sur le réseau d'eau potable (remplacement compteur, fuite, ...), surveillance et prévention de la police rurale, police funéraire, etc.,

à compter du **1<sup>er</sup> mars 2010.**

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B ou C de la filière Technique, au grade de :

- Agent de maîtrise,
- Contrôleur de travaux,
- Technicien supérieur.

De modifier ainsi le tableau des emplois.

Grades ou emploi	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complets
<b>Secteur administratif</b>				
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	Congé parental	
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
<b>Secteur technique</b>				
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	10	10	4
Agent de maîtrise	C	1		
Contrôleur des Travaux	B	1		
Technicien Supérieur	B	1		
<b>Agents Non Titulaires</b>				
Adjoint administratif		1	1	
Agent Administratif	CAE	1	1	
Agent d'entretien	CA + CAE	3	2	1 CA

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote : Pour : 10      Abstention : 1

## 2 - Séjour « Classe de Mer »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des activités pédagogiques mises en œuvre à l'école, les élèves des classes de CM1 – CM2 partiront en « Classe de Mer » du 26 au 30 avril 2010 à Noirmoutier. Le coût du séjour s'élève à 239 € et 50 € en plus pour le transport, soit un total de 289 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une somme de 15 € par jour et par enfant, soit un total de 75 € par séjour enfant. Le plan de financement pourrait s'établir comme suit pour un enfant :

Libellés	Dépenses	Recettes
Séjour Classe de Mer	239	
Frais de transport	50	
<b>Subventions :</b>		
<b>Commune</b>		<b>75</b>
Conseil Général		26
Association scolaire		70
Parents		118
<b>TOTAL</b>	<b>289</b>	<b>289</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote une aide de 15 € par jour et par enfant, soit un montant de 75 € pour le séjour « Classe demer » des élèves du CM1 – CM2, du 26 au 30 avril 2010 à Noirmoutier.

Vote : Unanimité

### **3 - Construction de la nouvelle caserne de pompiers.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la cession consentie à **titre gracieux** d'un terrain viabilisé situé lieu-dit « La Chagniou » d'une superficie de 3 000 m<sup>2</sup> et constitué de la parcelle AB 16a, d'une partie des parcelles AB 15 et AB 17a, pour y édifier la nouvelle caserne des pompiers.

Vote : Unanimité

### **4 - Lotissement des Longuerolles**

#### **Travaux supplémentaires : levé topographique et bornage**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de Routes et VRD Concept, il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires de levé topographique et bornage du périmètre sur les parcelles A et C, des Longuerolles.

Le devis estimatif de ces travaux établi par le Cabinet de géomètre Rachel WIECEK s'élève à 1 950 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis du Cabinet de Géomètre Rachel WIECEK pour un montant de 1950 € HT.

Cette dépense sera inscrite sur le budget primitif 2010 du Budget Lotissement, en section de fonctionnement.

Vote : Unanimité

### **5 - Lotissement des Longuerolles**

#### **Etude géotechnique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une consultation pour l'étude géotechnique du lotissement des Longuerolles, Zone A.

Plusieurs entreprises ont répondu à l'offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a retenu l'Entreprise SOL SOLUTION. pour un montant de 1 490 € HT.

Cette dépense sera inscrite en section de fonctionnement sur le budget primitif 2010 du Budget des Longuerolles.

Vote : Unanimité

## **6 - Adhésion au Syndicat de Transport Scolaire de Saint Martin d'Auxigny**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, certaines matières enseignées dans les établissements scolaires de Vierzon ont été déplacées sur Bourges.

Le Conseil Général n'ayant pas de ligne Transport Scolaire : Nançay/Bourges, les élèves peuvent obtenir une carte de transport scolaire auprès du Syndicat des Transports Scolaires de Saint Martin d'Auxigny et prendre le bus scolaire au départ d'Allogny. La carte est gratuite, mais pas les frais de gestion. Afin de remédier à ce fait, le Syndicat de Saint Martin demande l'adhésion de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'adhésion de la C.C.V.F. au Syndicat des Transports Scolaires de Saint Martin d'Auxigny et la participation aux frais de gestion du dit syndicat au prorata du nombre d'enfants empruntant ses circuits.

Vote : Unanimité

## **7 - Mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau « Assainissement collectif »**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la convention d'assistance technique concernant l'assainissement de la commune arrive à échéance et qu'il y a lieu de la renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler, auprès du Département du Cher, la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau « Assainissement collectif » et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Vote : Unanimité

## **8 – Rétrocession de voirie**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis du service de France Domaine en date du 26/11/2009

ACCEPTE l'échange des voiries et espaces verts aux Genêts (section AA 77p), Cité Maurice Genevoix (section AA 63p et 64p) et la Sablonnière (section AA 70) moyennant un prix de 91 € contre l'espace vert situé derrière les pavillons France Loire (Section AA 79p) moyennant un prix de 900 €,

- Soit une soulte en faveur de la commune de **809 €**

PRECISE que tous les frais nécessaires à la réalisation de ce projet seront à la charge de France Loire (bornage, notaire, etc.),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

Vote : Unanimité

## **9 - Solidarité envers les sinistrés d'Haïti**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite manifester sa solidarité en faveur de la population d'Haïti et vote une aide de 1 500 € qui sera versée à La Fondation de France

Vote : Unanimité

## **10 - Remboursement frais de déplacement**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de rembourser les frais de déplacements non pris en charge par le CNFPT, pour le personnel qui participerait à des stages, des formations ou des examens professionnels.

Vote : Unanimité

## **11 - Questions diverses :**

Monsieur LOISEAU s'interroge sur les absences répétées de Monsieur CHAUDUN du fait qu'il n'habite plus Neuvy et qu'il n'y paie plus d'impôts.

Réponse : l'éloignement de la commune d'un conseiller ne remet pas en cause son mandat électif, les conditions de l'éligibilité d'un conseiller s'apprécient au jour de son élection

Monsieur LOISEAU déplore l'état de la forêt communale, les sapins morts donnent la maladie aux autres.

Réponse : l'O.N.F. est en train de réaliser le martelage.

Monsieur DENIS demande que soit repoussée la date d'autorisation de brûlage sur l'ensemble de la commune.

Madame TATAR demande de surveiller l'état des routes après le dégel